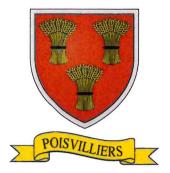
Commune de POISVILLIERS



Département d'Eure et Loir

Le Maire de Poisvilliers,

-Vu le code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 221328,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police,

ARRÊTE

Article 1:

Il est prescrit la numérotation suivante :

NUMERO EXTE	ENSION VOIE	CODE POSTA	AL COMMUNE	PARCELLE
1	Impasse des Chas	sseurs 28300	POISVILLIERS	E114

Article 2:

Aucun numérotage n'est admis que celui prévu au règlement. Aucun changement ne peut être opéré que par opération du maire.

Article 3:

Le présent arrêté sera adressé

- -au propriétaire du terrain
- -au résident du terrain
- -au service du cadastre
- -au service de la poste
- -au SDIS
- -à la gendarmerie
- -au Conseil départemental

Fait à Poisvilliers, le 9 septembre 2025

Le Maire

Marie BOURGEOT

EXECUTOIRE, compte-tenu, le cas échéant de :

-la transmission en Préfecture

-la publication sur le site internet de la commune

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES [Département : Le plan visualisé sur cet extrait est géré EURE ET LOIR par le centre des impôts foncier suivant : SDIF EURE ET LOIR EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL Commune: 5, Place de la République 28019 POISVILLIERS 28019 CHARTRES Cedex tél. 02 37 18 70 83 -fax sdif.eure-et-loir@dgfip.finances.gouv.fr Section : E Feuille: 000 E 01 Échelle d'origine : 1/2000 Cet extrait de plan vous est délivré par : Échelle d'édition : 1/500 Date d'édition : 27/08/2025 (fuseau horaire de Paris) cadastre.gouv.fr Coordonnées en projection : RGF93CC48 ©2022 Direction Générale des Finances **Publiques** 1586750 1586800 41 43 31 39 111 Crnº 18 ·lmpasse 165 2 des 114 123 115

1586750

122

1586800